

PIECE N°9 : PIECES ANNEXES POUR DECRIRE LES INCIDENCES NOTABLES SUR L'ENVIRONNEMENT

I. JUSTIFICATIF DE L'ABSENCE D'IMPACT DU PROJET SUR LES ZNIEFFS SITUEES A PROXIMITE DU PROJET

Le programme des Zones d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a été établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère de l'Environnement en 1982. L'inventaire ZNIEFF constitue un outil de connaissance des espaces naturels terrestres remarquables en France.

On distingue deux types de zones :

- Les ZNIEFF de type I, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire ; ou ce sont des espaces d'un grand intérêt fonctionnel pour le fonctionnement écologique local.
- Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

Les ZNIEFF n'ont pas de portée réglementaire directe : elles ont le caractère d'un inventaire scientifique. Néanmoins, tout projet d'aménagement ou de construction doit tenir compte des espèces présentes et de leurs caractères patrimoniaux (article 23 de la loi n°93-24 de 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages – article L350.1 du Code de l'Environnement).

Impact du projet sur les ZNIEFFs présentes à proximité du projet du GAEC DES TROIS HORIZONS :

L'inventaire national du patrimoine naturel et la DREAL de Nouvelle Aquitaine recensent les milieux naturels intéressants.

Les zones proches de la zone d'étude (< à 5 km) sont les suivantes :

	Code ZNIEFF	Site d'élevage	Parcellaire
Type I : Bois des Grais	540003527	5.6 kml	2.8 kml
Type I : Carrières de Viennay	540014426	9.1 kml	3.8 kml
Type II : Vallée du Thouet	540120127	1.6 kml	102 ml (ilot 16)

Une carte de la localisation du site d'élevage et du parcellaire du GAEC DES TROIS HORIZONS par rapport aux ZNIEFFs est présente ci-jointe.

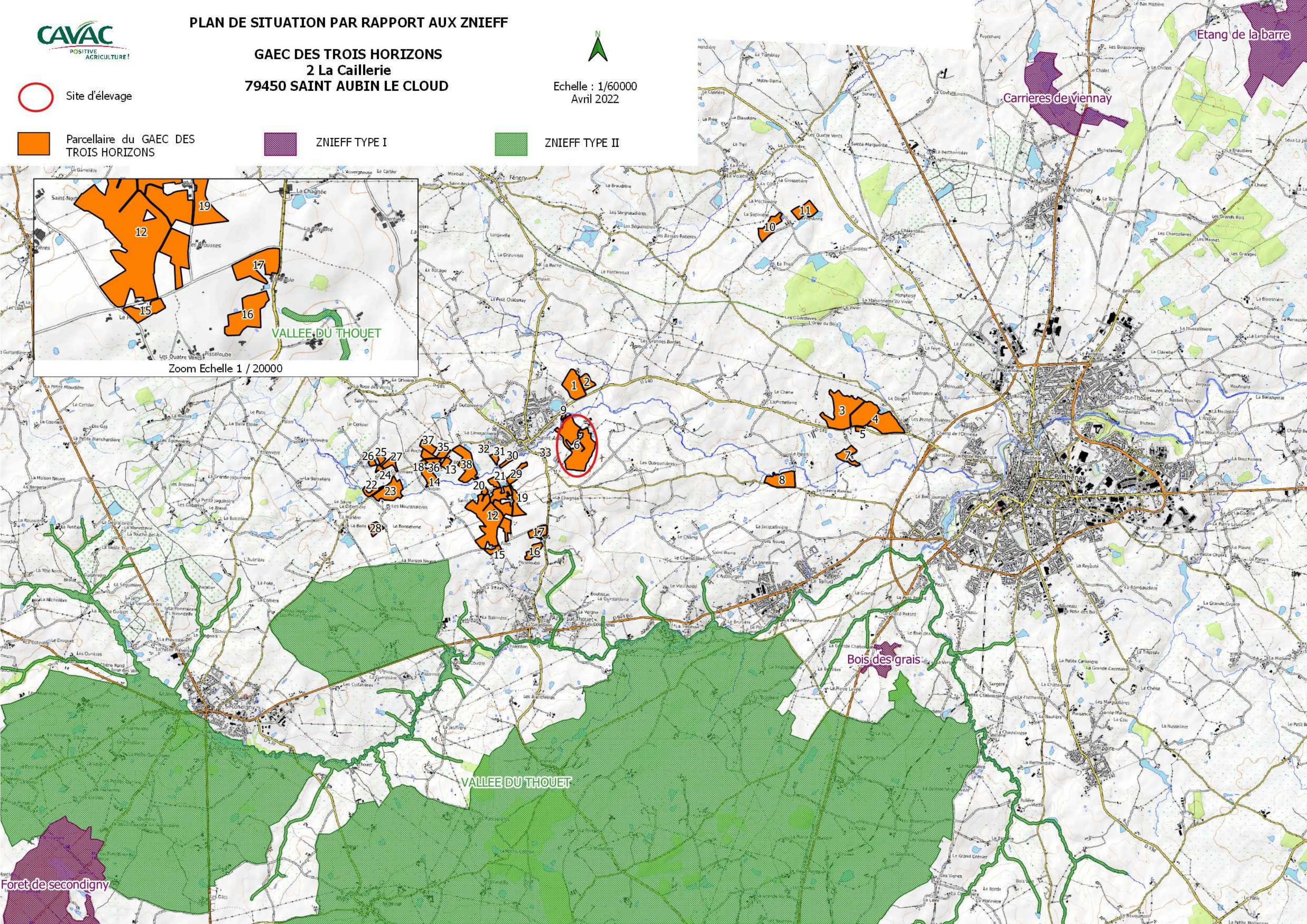
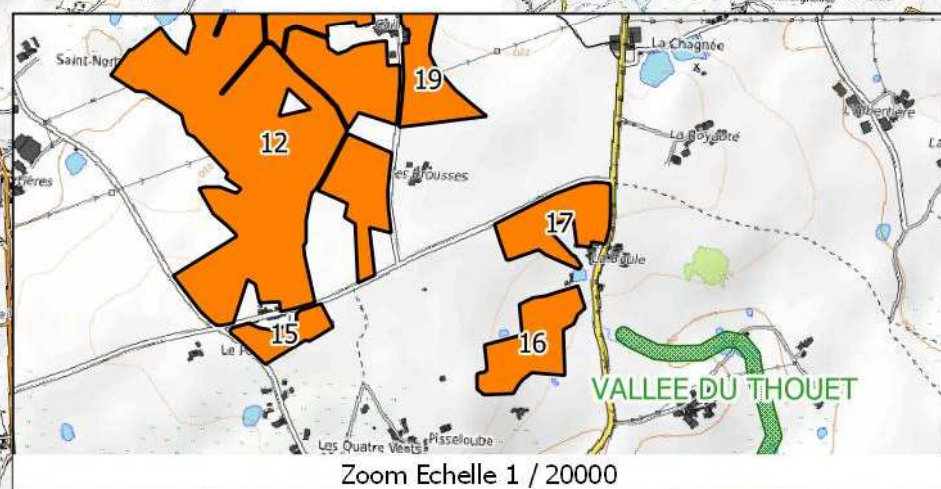


 Site d'élevage

 Parcellaire du GAEC DES TROIS HORIZONS

 ZNIEFF TYPE I

 ZNIEFF TYPE II



Etang de la barre

Carrières de viennay

Bois des grais

Forêt de secondigny

VALLEE DU THOUET

VALLEE DU THOUET

Descriptifs des zones présentes à moins de 5 km du site d'élevage et du parcellaire :

ZNIEFF type I : Bois de Grais

Chênaie sessiliflore calcifuge atlantique partiellement reconvertie en taillis de substitution à Châtaignier.

Intérêt botanique : présence de 2 espèces sylvatiques rares au niveau régional : la Cardamine bulbifère (*Cardamine bulbifera*), espèce plutôt nord-européenne atteignant sa limite sud en Poitou-Charentes, non retrouvée lors de la visite de réactualisation du 18 mai 2000 (mais l'habitat potentiel est intact), et l'Hellébore vert (*Helleborus viridis*) qui possède une petite population dans la partie sud du bois où le pâturage du sous-bois ne semble pas trop la menacer (espèce toxique totalement refusée par le bétail).

ZNIEFF type I : Carrières de Viennay

Ancienne carrière d'extraction d'argile, reconvertie en décharge maintenant fermée. L'entreprise propriétaire du site a procédé à un réaménagement dans le cadre de la remise en état après fermeture de la décharge.

Intérêt ornithologique : lieu de repos et de reproduction pour les grèbes (nidification du Grèbe huppé), les anatidés migrateurs et hivernants, les limicoles (Petit Gravelot, Œdicnème criard). Les bosquets d'arbres accueillent le Milan noir et l'Autour des palombes.

Intérêt batrachologique : zone de reproduction pour plusieurs espèces de batraciens rares au niveau départemental : Pélodyte ponctué, Crapaud calamite, Crapaud accoucheur.

Intérêt botanique : présence de quelques espèces liées aux sables humides, rares en Deux-Sèvres : Bartsie visqueuse (*Bartsia viscosa*), Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*), Orpin rougeâtre (*Sedum rubens*).

Une signalisation et une réglementation adaptées des usages de loisirs faite en faveur de la faune et de la flore pourraient trouver leur valorisation auprès des habitants de la commune de Viennay et même, plus largement, du district de Parthenay ; quelques aménagements simples pourraient permettre la nidification de l'Hirondelle de rivages, du Martin-pêcheur ou de la Sterne pierregarin.

ZNIEFF de type II : Vallée du Thouet

Le site correspond à l'ensemble du réseau primaire et secondaire constitué par le haut bassin du Thouet (affluent de la Loire) ; il comprend huit ruisseaux majeurs, aux eaux acides, vives et bien oxygénées coulant dans le paysage bocager caractéristique des terrains cristallins de la marge sud du Massif Armoricain, connu localement sous le nom de "Gâtine".

Intérêt faunistique : site remarquable par la présence de l'Ecrevisse à pattes blanches sur un réseau de ruisseaux interconnectés signalant l'existence d'une dynamique de population à l'échelle de l'ensemble du haut bassin du Thouet (bien que les densités soient plutôt faibles, il s'agit d'une situation unique en région Poitou-Charentes). La présence du Chabot et, surtout de la Lamproie de Planer, tous les deux en effectifs dispersés, ajoute de l'intérêt au site.

Les 3 espèces qui font la valeur patrimoniale du site sont liées à un milieu aquatique d'excellente qualité, eaux pures à teneur élevée en oxygène dissous et sont donc très sensibles à toute modification pouvant altérer ce facteur :

- soit directement : pollutions ponctuelles ou diffuses (rejets organiques ou chimiques entraînant une eutrophisation du milieu), modification des régimes hydraulique et thermique (abaissement des niveaux, sur-réchauffement estival), multiplication des étangs de loisirs avec introduction d'écrevisses et/ou de poissons exotiques porteurs de maladies, etc.
- soit indirectement : suppression de la ripisylve (coupes à blanc), intensification agricole du bassin versant (percolation d'engrais et produits phytosanitaires), extraction de matériaux (granulats) dans le lit mineur, construction d'abreuvoirs mal conçus, pénétration d'engins lourds en dehors des gués existants, etc.

Les contours de la ZNIEFF II se calent sur le périmètre du SIC FR54004442 BASSIN DU THOUET AMONT (ensemble interconnecté de petits ruisseaux formant un réseau fonctionnel).

Au vu de la description de ces ZNIEFFs, le projet du GAEC DES TROIS HORIZONS n'engendrera aucune nuisance car il se fait sur un site d'élevage existant.

Il s'agit d'une augmentation des effectifs de l'atelier porcin avec une partie sur parcours et une partie en bâtiment. Ce projet nécessite une demande de permis pour la création des courettes sur un bâtiment existant. Les nouveaux parcours seront réalisés sur le site d'élevage existant tout en respectant les distances réglementaires (cours d'eau...), le mode d'élevage reste identique à la situation avant-projet, il s'agit d'un élevage de porcs sur paille, en agriculture biologique.

Les deux ZNIEFFs de type I sont dû à de la conservation de milieu délimité en rapport à l'historique des sites et des différentes espèces faunistiques et floristiques présentes.

Tandis que la ZNIEFF de type II (Vallée du Thouet) est concernées par la conservation du milieu aquatique favorisant la présence des espèces dans cette zone. Vaste zone dû aux différents ruisseaux répertoriés dans cette zone.

La zone la plus proche (Vallée du Thouet) est situé à 102 m de l'ilot 16 mais à 1.6 km du site d'élevage. Les effluents sont stockés sur le site d'élevage et les ouvrages de stockage sont étanches. L'exploitation étant en agriculture biologique, aucun apport d'engrais minéral et produits phytosanitaires sont réalisés.

Les épandages de fumiers et des eaux souillées mélangé au lixiviat se feront sur le parcellaire de l'exploitation, certaines parcelles sont relativement proches de ces zones, mais cela est déjà le cas aujourd'hui, avant-projet.

L'activité agricole est présente depuis toujours autour de ces zones, le mode de culture, l'assolement et le parcellaire ne sont pas modifiés par le projet du GAEC DES TROIS HORIZONS.

Nous pouvons en conclure que le projet du GAEC DES TROIS HORIZONS n'aura aucun impact sur les ZNIEFFs.